

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/03/2026 - 11075 - 2009 B 02815 - 512 047 952 - A.E.I.C.

SAS AEIC

Exercice clos le 31/12/2025

SAS AEIC

**121 B RUE DES BLAINS
92220 BAGNEUX**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC AKELYS 19 avenue de Messine 75008 PARIS

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 08 rue du Général Serrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

SELAS au capital de 1 040 000 euros - RCS PARIS B 652 008 939 - SIRET 652 008 939 00026 - APE 69202 - N° TVA Intracommunautaire : FR 04 652 008 939

SOMMAIRE

1/ COMPTES ANNUELS	1
Attestation de présentation	2
Bilan synthétique	3
Compte de résultat synthétique	5
2/ AUTRES INFORMATIONS	7
Détail du bilan	8
Détail du compte de résultat	10

1/ COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Attestation de présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS AEIC relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	94 493,16	Euros
Chiffre d'affaires :		Euros
Résultat net comptable :	-6 711,03	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS,
Le 26/01/2026

Pierre GODET

Bilan synthétique

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 175	1 175			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 175	1 175			
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	943		943	515	428
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				6 170	- 6 170
Disponibilités	93 550		93 550	190 265	- 96 715
Instrument financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	94 493		94 493	196 949	- 102 456
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	95 669	1 175	94 493	196 949	- 102 456

Bilan synthétique (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 12 000)	12 000	12 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 200	1 200	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	87 749	91 243	- 3 494
Résultat de l'exercice	-6 711	-3 494	- 3 217
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	94 238	100 949	- 6 711
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	255		255
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices		96 000	- 96 000
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	255	96 000	- 95 745
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	94 493	196 949	- 102 456

Le 31/12 /2025

SAS-AEIC

Note jointe aux comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles 123-12 à L123-28) et du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A.E.I.C. 121 bis rue des Blains - 92220 BAGNEUX S.A.S au capital de 12 000 € 512 047 952 RCS Nanterre http://www.arrubarrena.net



S.A.S au capital de 12000€
512.047.952 R.C.S. Nanterre

Bagneux le 3 février 2026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **ANNUELLE DU 3 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt six

Le 3 février

A 15 heures

Les associés de A.E.I.C. Société par Actions Simplifiée au capital de 12.000 € divisé en 60 parts de 200 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

Madame ARRUBARRENA Michèle porteuse de	24 parts
Monsieur ARRUBARRENA Eduardo porteur de	36 parts

Soit 60 parts

Sur un total de 60 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 60 parts, soit plus de la moitié des parts sociales,

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ARRUBARRENA Eduardo, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de gestion établi par le Président,

Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

121 bis rue des Bleins
92220 BAGNEUX
France

Tél : +33 1 46 65 92 29

Mail : contact@aeic-sas.net

1/3



S.A.S au capital de 12000€
512.047.992 R.C.S. Nanterre

Rémunération du Président,
Approbation de la cession d'activité de la société.
Rémunération des comptes courants d'associés
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 préparés par le cabinet comptable SADEC-AKELYS

Le rapport de gestion établi par le Président,

Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce

Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion élaboré par le cabinet comptable SADEC-AKELYS, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat de l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le président propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils ont été validés par le cabinet comptable SADEC-AKELYS et présentés et faisant apparaître une perte de 6711 €.

Il propose également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Perte de l'exercice	6711 €
Affectation au compte « report à nouveau »	(6711 €)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

121 bis rue des Bains
92220 BAGNEUX
France

Tél : +33 1 46 65 92 29

Mail : contact@aeic-sas.net



A.E.I.C.

S.A.S au capital de 12000€
512.047.952 R.C.S. Nanterre

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la non rémunération du Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il continuera à ne pas percevoir de rémunération sur l'exercice suivant.

Le Président aura droit uniquement au remboursement, sur justification, de ses frais de déplacements et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation de la cessation d'activité de la société et quitus donné au président pour effectuer, avec l'aide d'un cabinet comptable, toutes les formalités liées à cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le Président propose que les comptes courants d'associés, comme les années précédentes, ne soient pas rémunérés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et l'associé.

121 bis rue des Blains
92220 BAGNEUX
France

Tél : +33 1 46 65 92 29

Mail : contact@aek-sas.net

A.E.I.C.
121 bis rue des Blains - 92220 BAGNEUX
S.A.S au capital de 12 000 €
512 047 952 RCS Nanterre
<http://www.arrubarrena.net>

Signatures